

L'ETINCELLE DU CHABAT



Rééh / ראה

Vendredi 6 août 2010 / 26 Av 5770



*
20H20
21H03

* Entrée du Chabat pour la communauté

Min'ha vendredi soir : 19H30
Cha'harit : 9H00
Cours tout public: 19H45 / Min'ha: 20H45
Roch 'Hodech Eloul : Mardi 10 et Mercredi 11

22H15

Plus de peur que de mal...

Rabbi Mordékhaï de Bilgoraï, jeune frère de Rabbi Aaron de Belz, enseigne qu'il existe un lien très étroit entre la fin de la Paracha de la semaine dernière, Ekèv, et le début de celle de ce Chabat, Rééh. En effet, Ekèv concluait avec la fabuleuse promesse suivante : « *Nul ne pourra tenir devant vous : Hachem votre Dieu répandra votre terreur et votre crainte sur toute la surface de la terre...* » Notre Sidra, elle, s'amorce en ces termes : « *Vois, je place devant vous aujourd'hui, la bénédiction et la malédiction.* » Le Rav explique que cette terreur qui émane des enfants d'Israël peut aussi bien être, pour ces derniers, une Brakha qu'une Kélala (à Dieu ne plaise). En effet, les Goyim ont une tendance naturelle et innée à haïr avec la plus grande virulence la nation qui leur si étrangère et différente : la nation juive. Si nous n'accomplissons pas les commandements divins, cette peur que ressentent les autres peuples à notre égard n'aura pas l'effet escompté et attisera la haine que ceux-ci nous portent ; les conséquences n'en seraient que plus fâcheuses et c'est en cela que cela deviendrait une malédiction. Par contre, si nous marchons dans le chemin de la Torah, nous causerons un tel effroi, qu'aucune nation au monde n'osera attenter à la vie d'Israël.



Lorsque Chabat, plus de sept personnes souhaitent monter à la Torah (sept étant le nombre de sections bibliques, communément appelées « montées », composant une Paracha), il est possible de fractionner en plusieurs petits

paragraphe ces sept sections. Pour permettre ce procédé, plusieurs conditions sont requises. Une de celles-ci exige à ce que le passage que l'on souhaite diviser s'achève « favorablement » mettant à l'écart tout sujet triste ou néfaste aux enfants d'Israël.

Dans le Midrach, les Sages rapportent donc cette Halakha (Loi Rabbinique) qui stipule qu'il nous est interdit de s'interrompre dans les malédictions et qu'il est obligatoire de les lire en une seule fois. Pour comprendre la raison pour laquelle il est interdit de fragmenter le lecture des malédictions (Parachat Ki Tavo et Bé'hokotai), les 'Hakhamim enseignent : « Hachem a dit : Ce n'est pas pour votre mal que je vous ai donné des bénédictions et des malédictions, mais pour vous dire quel est le bon chemin qu'il faut choisir pour obtenir une récompense. » comme il est écrit dans la Paracha de cette semaine : « *Vois, je place devant vous aujourd'hui, la bénédiction et la malédiction.* » Ceci ne nous semble toutefois pas très claire, c'est pourquoi le Maguid de Douvna propose une parabole illustrant remarquablement les intentions du Créateur, une histoire que l'on retrouve dans le livre Michlei Yaakov retranscrite par le Rav Moché Nüssbaum :

Un enfant tomba malade. Le médecin vint le voir et prescrivit un émétique. Le père commença à lui raconter que son fils était de très faible constitution et ne pourrait certainement pas supporter le médicament. Le médecin répondit : « Je vous ai déjà dit que je sais pertinemment qu'il n'a pas la force de supporter les médicaments, et que je ne pèserai pas sur lui ! Donnez-moi vite de quoi écrire pour que je puisse établir une

ordonnance.» Dès qu'il commença à écrire, il remplit entièrement toute la page. Le père se remit à supplier : « Je vous en prie, arrêtez ! Est-ce que mon fils doit prendre toute cette grande quantité de médicament ? » Le médecin demanda qu'on lui fasse confiance, et malgré lui, le père du ordonner à son serviteur d'aller chercher les drogues chez l'apothicaire. Il revint avec les pans de son manteau remplis de toutes sortes d'herbes, et le père se sentit mal à cette vue.

Le médecin prit tous les sachets et demanda qu'on mette une table auprès du lit du malade. Il commença à y couper les herbes et à fabriquer ses potions. En sentant l'odeur des herbes épouvantablement amères qui se trouvaient devant lui, le garçon fut si secoué qu'il se mit à vomir plusieurs fois. Le médecin continuait à broyer, l'odeur remonta au malade et il se remit de nouveau à vomir, jusqu'à ce que cela lui arrive dix fois. Alors le médecin ordonna qu'on enlève les herbes et dit au père : « N'ai-je pas fait tout ce que je vous avais promis ? » Si j'avais eu l'intention de faire ingurgiter des herbes à votre fils, je n'en aurais pas eu besoin d'autant, il aurait suffi d'une cuiller ou deux. Mais je savais qu'il était fragile et ne pourrait pas les supporter, c'est pourquoi j'ai dû en faire venir beaucoup pour que leur seule préparation suffise à lui retourner le cœur. »

De même, si **Hachem** avait voulu écraser la maladie de notre âme au moyen des drogues énumérées par la **Torah** dans le passage des remontrances, il aurait sans aucun doute suffi d'une ou deux. Mais dans son amour et sa pitié, il a évalué les

forces de notre âme et a vu que nous ne pourrions même pas en supporter une seule. C'est pourquoi il était nécessaire d'en citer beaucoup, cent quarante sept différentes (98 dans **Ki Tavo** et 49 dans **Bé'houkotaï**), pour que celui qui les lirait soit bouleversé à leur seule lecture. Donc « on ne s'interrompt pas à la lecture des malédictions, mais une seule personne les lit toutes en une seule fois », pour que la lecture fasse plus d'impression sur les auditeurs et qu'elle suffise à faire son effet.

Hachem ne nous a donc fait que du bien en accumulant tellement de malédictions. C'est ce qu'ont dit nos Sages : « Ce n'est pas pour votre mal que je vous ai donné des bénédictions et des malédictions, je ne vous les ai données que pour votre bien. » D'où le savons-nous ? De ce qu'il est écrit dans le premier verset de notre **Paracha** : « Vois, je place devant vous *aujourd'hui* », ce qui montre qu'un seul jour suffira à la fois à écouter et à nous améliorer. Le prophète **Yimiya** (13,15) dit d'ailleurs : Ecoutez et tendez l'oreille, ne vous enorgueillissez pas... », ce qui indique que le simple fait d'écouter doit suffire. **Chlomo Hamélékh** conclura (**Michlé** 6,23) : « Les remontrances du châtement sont le chemin de la vie », pas la punition elle-même, mais son évocation. A nous de tendre l'oreille pour prendre conscience que de notre Créateur n'émane que du bonheur.

Chabat Chalom ! Dov Chalom Elbeze.

Une lumière dans le monde...

...Rabbi Avraham Yits'hak Hacohen Kook...

Abraham Isaac Hacohen Kook est né le 16 Eloul 5625 (1865) dans une petite ville de Lituanie (Grivia). Curieusement, ce mois d'Eloul, sera un mois important dans son existence, comme nous le verrons. **Abraham Isaac** est le fils non seulement de ses parents, mais également de deux courants, qui se sont souvent opposés dans le judaïsme d'Europe de l'Est : le judaïsme hassidique et le judaïsme des **mitnaguedim** (opposants au hassidisme).

Son père, en effet, **Shlomo Zalman Hacohen Kook**, était un disciple de la célèbre **Yéchiva** de Volozhin (inspirée des enseignements du **Gaon** de Vilna), centre spirituel et intellectuel du mouvement **mitnagued**. **Shlomo Zalman** fut souvent délégué pour des contacts avec les **Yéchivot** de **Jérusalem**. Cet amour d'Israël sera inculqué au jeune Abraham Isaac, amour qui passera aussi par l'hébreu, parlé le **Chabat**, à la place du yiddish de la semaine. Sa mère, **Perla Zléta**, était la fille d'un disciple du rabbi de Loubavitch de l'époque, **Ménahem Mendel** (surnommé le **Tsémah Tsédek**). Cette opposition doctrinale ouvrira l'esprit du futur **Rav Kook** à la notion d'unité, comme harmonie des différences. Abraham Isaac étudiera dans sa ville natale jusqu'à l'âge de 13 ans, l'âge de sa bar-mitsva. A partir de 1878, il commence à fréquenter d'autres lieux d'étude, et ce, durant huit ans. Ses maîtres seront, en plus de son père, le **Rav Eliézer Dan** et **Rav Yaakov Rabbinovitch Yaffé**. **Abraham Isaac** retourne ensuite dans sa ville natale, où, fort de ses connaissances et de sa perspicacité d'esprit, il apparaît comme un **ilouï** : un génie et une grande âme. Sa réputation parviendra aux oreilles du **Rav Eliahou David Rabbinovitch** de la célèbre **Yéchiva** de Poniowitz. **Abraham Isaac** sera choisi comme gendre. Durant l'année des fiançailles, le jeune phénomène étudiera à Volozhin, il sera surnommé « le prodige de



Volozhin », étudiant 18 heures par jour. A l'âge de 20 ans, l'âge de son mariage, le **Rav Abraham Isaac Hacohen** est devenu compétent dans tous les domaines du savoir traditionnel (Bible, **Talmud**, **Halakha**). Influencé par le **Rav Naftali Tsvi Yéhoua** Berlin (surnommé le **Nétsiv**), **Roch Yéchiva** de Volozhin, le **Rav Kook** s'intéresse au mouvement national qui traverse le peuple juif depuis quelques décennies : le sionisme.

En 1902, le Rabbin de **Jaffa** (**Yafo**) décède. La communauté, majoritairement ashkénaze, propose au **Rav Kook** de le remplacer. Le **Rav Kook** accepte. Il prendra ses nouvelles fonctions en été 1904. Il opéra en première tâche de résorber les oppositions qui naissent déjà entre non pratiquants (**Hilonim**) et pratiquants (**Datiim**). C'est là une attitude nouvelle de la part d'un rabbin, alors que les autres maîtres se désintéressent des non religieux, voire expriment de vives critiques à leur égard. Le **Rav Kook** se rend dans les diverses implantations, parle au cœur de ces pionniers tout étonnés de trouver ce représentant de la **Torah** au milieu d'eux. Il parvient, par-là, à rapprocher du monde religieux ces socialistes, coupés de toute foi, à défaut de les rendre eux-mêmes respectueux des **Mitsvot**. Derrière toute cette démarche de rapprochement, le **Rav** pense ainsi participer au mouvement de Salut du peuple juif et du monde entier. En d'autres termes, le mouvement sioniste véhicule une dimension messianique. Un livre central traduira toute sa conception : **Oroth Hatéhouva** « Lumières du Repentir », livre qui paraîtra en 1905. Soucieux du développement économique de la Palestine de l'époque et du **Yichouv**, il presse les organisations et institutions de **Diaspora** d'investir dans la terre d'**Israël**, de soutenir l'action du **KKL** (**Keren Kayémeth LéIsraël**). Pour soutenir cette cause, tous les

moyens sont bons. Ainsi en 1907, il publie un livre de **Halakha** sur l'**étrég** (cédrat), quatrième élément du **Loulav**, soulignant la supériorité de l'**étrég**, non greffé d'**Erets Israël**, sur toutes les autres variétés. Une manière de soutenir l'activité agricole, encore balbutiante, dans le pays.

Un élément de son activité déclenchera les foudres de l'establishment rabbinique du vieux **Yichouv** : son regard positif à l'égard des sciences, des langues profanes et de la sagesse des peuples. En effet, un acte d'excommunication ('**hérèm**) existait à l'encontre de ce type d'ouverture, fondé sur la peur des mouvements réformistes, issus de la **Haskala**, les Lumières juives. Lorsque le **Rav Kook** écrira dans son nouvel ouvrage **Oroth** « Lumières », qu'il « existe des étincelles de sainteté dans les cultures des peuples », le **Rabbi** de Brisk signera le premier '**hérèm** contre le **Rav Kook**.

En 1914, il se rend en Allemagne, quand la guerre le surprend. Le **Rav** se réfugie en Suisse. En 1916, il se déplace à Londres où il assure les fonctions de rabbin de la synagogue **Mahziké Hadat**. C'est durant cette période qu'il publie la majorité de son oeuvre, sous forme de notes, dans un style très personnel, entre l'écriture poétique et l'écriture mystique. Les notes non publiées immédiatement le seront par son fils **Rav Tsvi Yéhouda**, ou son disciple **Rav David Hacohen**, dit le **Nazir**, ancien professeur de philosophie, ayant décidé de vivre en nazaréen, à **Jérusalem**.

En 1917, Lord Balfour, ministre britannique des affaires étrangères, autorise la création d'un foyer national juif en Palestine. Le **Rav** y voit un signe du ciel, il parlera de « Début de rédemption » (**Ithalta dégéoulta**.) Il fonde alors **Déguel HaTorah**, « le drapeau de la **Torah** », association visant autant à développer l'étude de la **Torah** en **Erets Israël** qu'à penser des actions

communes avec les laïcs. Commence alors, une activité de voyage dans toute la Grande Bretagne, afin de rassembler autour de son projet de nombreuses communautés et organisations juives. En 1919, il quitte Londres pour **Jérusalem**, il y arrive au mois d'**Eloul**. Il espère continuer son action autour de « **Déguel HaTorah** », et pour se faire, veut unifier tous les courants religieux autour d'un Grand Rabbinat, qui aurait une fonction fédératrice pour tout le peuple juif, en Palestine et dans la diaspora. Il escompte que des grands maîtres réputés soutiendront sa démarche. L'opposition vient de la tendance religieuse antisioniste, qui refuse tout compromis avec un mouvement laïc, et le plus souvent antireligieux. En 1920, il publie **Oroth**, qui lui vaut un nouveau '**hérèm** de la part de deux grands rabbins de l'ancien **Yichouv**, le **Rav Diskin** et le **Rav Zonnenfeld**. La « guerre » est ouverte entre les plus zélés des deux camps.

Cela n'empêche pas la création du Grand Rabbinat d'**Israël**, en 1921, à Jérusalem. Le **Rav Kook** devient ainsi le grand rabbin **Ashkénaze** et le **Rav Yaakov Méir**, le grand rabbin **Séfarade**. Cet objectif atteint, le **Rav** va oeuvrer pour un nouveau projet : la création d'une **Yéchiva** universelle qui dispenserait des cours traditionnels, tout en étant ouverte sur les nouvelles réalités sociologiques et historiques. (Philosophie, littérature, art, etc.)

En 1935, il tombe gravement malade, atteint d'un cancer. Il quitte ce monde le 3 **Eloul** 5695 (1935), seize années, jour pour jour, après son arrivée à **Jérusalem**. Sur sa tombe on grava cette épitaphe : « En **Eloul**, il monta à **Jérusalem**, en **Eloul** il monta au ciel. » **Sa Hiloula aura lieu ce vendredi 13 août 2010.**

L'Histoire de la semaine

Rabbi Chimon Bar Yo'haï eut une nuit un rêve : il vit que les enfants de sa soeur allaient subir durant l'année une perte de 600 dinars. Perte considérable. C'était la nuit de **Roch Hachana**, et le grand sage savait qu'il n'avait pas rêvé en vain. Ses neveux étaient de riches négociants en soierie. Honnêtes et pieux, ils ne méritaient pas ce coup du sort. **Rabbi Chimon** décida qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que leur soit épargnée une si lourde perte. Il avait l'habitude de collecter régulièrement auprès de ses neveux des sommes importantes à des fins charitables. Il s'en servait pour aider les orphelins, les veuves et les étudiants en **Torah**. Ses neveux s'y prêtaient de bonne grâce et contribuaient généreusement à cette aide. Cette année-là, ils constatèrent que leur oncle dépassait de loin la mesure habituelle. Il demandait des sommes de plus en plus élevées. Un jour qu'il était venu chez eux dans ce but, ils en profitèrent pour essayer de savoir la raison de ces augmentations, à leurs yeux excessives. « Mieux vaut donner à manger à un agneau affamé plutôt qu'à un loup bien nourri ! » répondit **Rabbi Chimon**. Les neveux ne comprirent pas les paroles de leur oncle. Ils le savaient sage, mais ses propos leur parurent étranges. Lui ne s'expliqua pas davantage. Il se contenta d'ajouter qu'ils devraient tenir les comptes exacts de leurs contributions à la **Tsédaka**. Les neveux connaissaient la sagesse de leur oncle et ne posèrent plus de questions. Ils s'en remettaient entièrement à lui. Vers la fin de l'année, une troupe de soldats vint s'installer à proximité de la ville où vivait **Rabbi Chimon** et sa famille. Aussitôt installé, le capitaine décida de lever un impôt, car le problème de l'entretien de sa troupe se posait. Voyant que les deux frères étaient de riches marchands, il fixa leur contribution à 600 dinars, une somme très importante. L'injustice était flagrante, les deux frères refusèrent de payer.

Ils furent arrêtés et jetés en prison jusqu'à paiement de l'impôt, à titre d'exemple. Désespérées, les deux épouses allèrent trouver **Rabbi Chimon**, lui firent part de leur malheur, et le supplièrent de leur venir en aide. Il leur demanda de lui apporter le relevé qu'il avait engagé les deux hommes à établir, relatif à leurs contributions à la **Tsédaka** durant toute l'année. Quand il eut ce décompte, **Rabbi Chimon** fit le total et obtint 594 dinars, soit juste 6 dinars de moins que 600. « Apportez-moi 6 dinars et vos maris seront des hommes libres », dit-il aux femmes. Les deux épouses crurent à une erreur de **Rabbi Chimon**. « C'est 600 dinars que nous

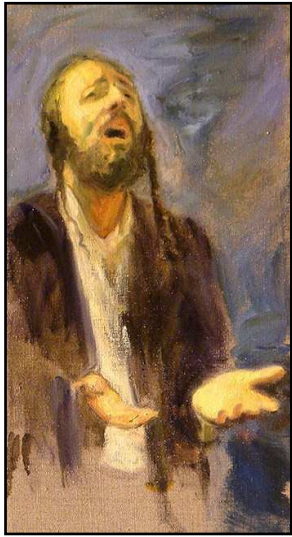


devons payer et pas 6 !?» rectifièrent-elles. « Je sais. Mais faites comme je vous le dis. Apportez-moi six dinars, pas un de plus; et avec l'aide d'**Hachem**, vos maris vous seront rendus sains et saufs. » En possession des 6 dinars, **Rabbi Chimon** alla trouver l'aide de camp du capitaine et lui dit : « Votre chef a rempli ses poches avec l'or volé à des gens innocents. Mais vous, qu'y gagnez-vous ? Rien ! Il n'y en a que pour lui. Et maintenant vous rançonnez deux personnes et les gardez en prison. Qu'est-ce que cela va vous rapporter ? Rien également ! Ecoutez mon conseil, tout ce que j'ai pu obtenir de vos deux prisonniers, ce sont ces 6 dinars. Prenez-les pour

vous et relâchez vos deux otages. Vous aurez fait à la fois une bonne action et un profit. Quant à votre chef, vous trouverez bien une excuse ! » L'aide de camp prit les 6 dinars et relâcha les deux frères. Tandis que **Rabbi Chimon** les accompagnait chez eux, l'un d'eux dit : « Mon oncle, nous comprenons maintenant pourquoi tu nous a demandé cette année une contribution financière plus importante que les précédentes. Nous comprenons également la réponse que tu nous as faite à ce sujet : « Mieux vaut donner à manger à un agneau affamé qu'à un loup bien nourri »; il est, en effet, préférable que nous donnions l'argent pour une cause juste et sainte plutôt que de le gaspiller dans un but contestable. Mais étant donné que tu savais qu'un décret Divin avait décidé que 600 dinars nous seraient enlevés, pourquoi ne nous l'avoir pas dit ? Nous t'aurions donné avec joie cette somme, et nous et nos épouses aurions été épargnés d'une telle épreuve ! » « La réponse est simple » dit **Rabbi Chimon**, « Si je vous avais mis en garde contre le danger qui vous menaçait, vous m'auriez certes versé la dite somme, mais pas dans l'intention pure et désintéressée de faire la **Tsédaka**; vous l'auriez donnée aussi pour vous épargner un souci personnel. Et bien qu'il n'y ait rien à redire à cette manière de pratiquer la **Tsédaka**, c'est certainement une forme de charité plus élevée de donner sans motivation personnelle, et seulement pour observer un commandement d'**Hachem**. Voyez-vous, les profits et les pertes d'une personne sont déterminés à **Roch Hachana** pour l'année entière. Si cette personne pouvait savoir d'avance les pertes qu'elle va subir au cours de l'année dans les affaires malheureuses ou, ce qui est pire, par l'effet de maladies mettant en cause sa santé, elle donnerait avec plaisir son argent pour la **Tsédaka**, s'épargnant ainsi toutes sortes d'ennuis. Mais alors, une telle **Tsédaka** serait

teintée d'égoïsme. Il faut pratiquer la **Tsédaka** en seulement quand on est dans le malheur. Car la une personne; elle détourne d'elle le mal, quel tout temps, en toute circonstance, et pas **Torah** a dit que la **Tsédaka** n'appauvrit jamais qu'ait été le jugement de **Roch Hachana** ».

Eloul : Pourquoi se préparer au jour du jugement ?



Le **Maguid** de **Douvna** nous dévoile qu'il y a une autre utilité à se préparer aux Jours Redoutables. Il existe une grande différence, explique-t-il, entre celui qui s'est préparé à accueillir les Jours Redoutables et celui qui les "rencontre par hasard". Tout d'abord, quiconque s'y prépare n'y arrivera pas sans un bagage de **Torah** et de **Mitsvot**. Et même si nous jugeons que nos actes n'ont pas suffisamment de valeur et que nous sommes pauvres et démunis de mérites, notre situation sera infiniment meilleure si nous nous sommes mis en condition auparavant. Le **Maguid** nous explique cette idée par une parabole : Un riche propriétaire entendit un jour frapper à sa porte. Il jeta un coup d'œil par la fenêtre et reconnut un habitant de son quartier. Il entendit la porte s'ouvrir et son domestique interroger

l'homme sur la raison de sa venue. "Je voudrais demander un service à votre maître", répondit-il. "Mon maître est occupé pour l'instant et il m'a donné ordre de ne pas le déranger", répondit le domestique. "A quel moment pourrais-je le rencontrer ?" demanda l'homme. "Essayez à seize heures." L'homme s'en alla et le maître de maison retourna à ses occupations. A seize heures, on frappa de nouveau à la porte. A travers la fenêtre, le propriétaire reconnut l'homme. Il entendit son domestique lui dire sur le seuil que son maître était toujours très occupé. "Je l'attendrai ici, dehors" répondit l'homme. "Auriez-vous l'amabilité de m'avertir lorsqu'il sera disponible car je dois absolument lui parler !" Au bruit de la porte qui se refermait, le patron retourna à sa table de travail. Cependant, un quart

d'heure plus tard, sa curiosité prit le dessus. Il regarda de nouveau à la fenêtre et vit l'homme arpenter nerveusement le trottoir de long en large. Voyant cela, le maître de maison, pris de pitié pour le solliciteur, sonna son domestique et lui ordonna de l'introduire. Dans le bureau, l'homme fit part au maître de maison de sa situation difficile et le supplia de lui accorder un prêt à court terme. Il avait déjà préparé un certificat dûment signé par deux garants. Son regard ne laissait aucun doute sur la détresse dans laquelle il se trouvait. Le riche propriétaire, ému, accéda à sa demande. Pourquoi ne pas aider un frère dans le besoin ? Il lui prêta la somme et différa même le terme du paiement. Le même soir, après la prière au **Beth Haknesseth**, le propriétaire rencontra une de ses connaissances qui l'interpella : "Holà ! Voici une rencontre qui tombe bien ! Pourriez-vous me prêter environ mille écus pour quelques jours ?" Le riche propriétaire s'excusa en disant qu'il n'avait pas d'argent sur lui et changea de conversation. Pourquoi n'accédait-il pas à la demande de ce dernier comme il venait de le faire à l'homme qui s'était présenté à son bureau ? La réponse est claire : le premier solliciteur s'était dérangé depuis le matin et était revenu dans l'après-midi. Repoussé, il s'était entêté à attendre, dehors, un moment plus favorable. Comme il s'était donné tant de peine, il était normal que le riche propriétaire fasse un geste et accède à sa requête. Le second, par contre, n'avait fourni aucun effort ; ayant rencontré l'homme fortuné par hasard, il s'était adressé à lui en passant. Cela prouve qu'il n'était ni vraiment dans le besoin ni à cours d'argent. Il n'y avait donc aucune raison particulière à ce que le propriétaire lui consente un prêt. Voilà précisément le sens des paroles du prophète : "Ainsi a parlé le Dieu des armées, le Dieu d'**Israël** : 'Vous M'invoquerez, vous viendrez, vous prierez vers Moi et Je vous entendrai' (Jérémie 29)." Si vous vous déplacez spécialement, si vous vous préparez, cela sera le signe que la chose vous tient à cœur. Alors, Je vous exaucerai car Je suis miséricordieux... Cette préparation, cet effort, cette attente... voilà le programme du mois d'**Eloul**.

Un nom, une histoire

UZAN : plusieurs sens possibles : soit originaire de la ville de **Ouezzane** au nord du Maroc, soit originaire de la région de **Khenchela** (en Algérie et plus précisément dans le Constantinois) où il existait dans l'antiquité un lieu appelé **Vezana**, soit un nom d'origine arabe (**wazzân**) qui veut dire peseur.

Le **Kiddouch** de ce **Chabat** est offert par la famille **Guez, Léilouï Nichmat Chelbia Pia Tsiporah Bat Miriam** lévèt **Guez. Amen.**

La Blague de la semaine

Deux touristes Belges montent dans un bus parisien. Au premier arrêt, ils entendent le chauffeur annoncer : - **Charles de Gaule !** Et ils voient un monsieur sortir du bus. La femme touche le coude de son mari : - on aurait dû, une fois, lui dire notre nom, il va pas savoir où nous arrêter !

La **Séoudat Chélichit** de ce **Chabat** est offerte par le **Centre Communautaire Harbé Hatsla'ha ! Amen**

SLI'HOT à partir de jeudi 12 août à 6H00

Bonne guérison à Yossef Cohen Tanugi ! Amen !

*L'Etincelle de ce Chabat est offerte par la famille Guez
Pour l'élévation de l'âme de sa maman
Chelbia Pia Tsiporah Bat Miriam
Qu' Hakadoch Baroukh Hou la fasse reposer au Gan Eden Supérieur. Amen.*

Veillez ne pas emporter l'Etincelle pendant Chabat